



VIGILANCE METEO ROUGE

CANICULE EXTREME

Destinataires :

Services : ALIENOR – AOM - ARS NA – ARS 64- Astreinte transport Nouvelle-Aquitaine – Base hélico SC - CODIS - Conseil Départemental – Croix rouge - COZ – DDETS – DDPAF - DDPF- DIPN – DDTM- DRAAF - DREAL 64 - DSDEN - EFS- ENEDIS – EPSA - Gendarmerie (CORG) – GRDF – La Poste - Météo France – Protection civile 64 - Orange - Ports – Réseau sport 64 - SAMU Pau – SAMU Bayonne – SNCF COGC – SPIP - SP Bayonne – SP Oloron - Vinci autoroute

Communes : tout le département

Presse : AFP – France 3 – France Bleu Béarn – France Bleu Bayonne – Pyrénées presse – Sud-Ouest

Date : samedi 20 juin 2026

Heure :19h00

N° :1

Description de l'évènement :

Début événement le dimanche 21 juin 2026 à 12h00

Fin événement prévue le dimanche 21 juin 2026 à minuit au moins

Qualification de l'évènement

Les fortes chaleurs s'installent durablement sur la région. Cet épisode caniculaire devrait se maintenir a minima jusqu'en début de semaine prochaine.

Épisode caniculaire d'intensité exceptionnelle, similaire à celle des canicules de juillet 2019 et août 2003, mais de durée encore incertaine.

Situation actuelle

les températures à 15h se situent entre 30 et 32°C, localement 33°C, et 25 à 27°C sur le littoral.

Evolution prévue

Samedi après-midi, les températures maximales attendues sont comprises entre 32 à 35°C dans l'intérieur des terres, 25 à 28°C sur le littoral. Dans la nuit de samedi à dimanche, les températures minimales attendues sont voisines de 19 à 20°C, localement 21°C. Dimanche après-midi, les températures maximales attendues sont comprises entre 37 à 39°C, localement 40°C dans l'intérieur des terres, 36 à 38°C sur le littoral. Dans la nuit de dimanche à lundi, les températures minimales attendues sont voisines de 21 à 24°C, localement 25°C.

Conséquences possibles : Chacun d'entre nous est menacé, même les sujets jeunes et en bonne santé : l'ensemble de la population est concerné, et doit s'adapter. Les symptômes d'un coup de chaleur peuvent être : déshydratation, maux de tête, fatigue et soif intense, vertiges, crampes, nausées, somnolence, convulsions, perte de connaissance voire décès.

Conseils de comportement : Buvez de l'eau plusieurs fois par jour. Continuez à manger normalement. Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour à en prenant des douches ou des bains tièdes. Ne sortez pas aux heures les plus chaudes. Si vous devez sortir portez un chapeau et des vêtements légers. Essayez de vous rendre dans un endroit frais ou climatisé deux à trois heures par jour, tout en continuant de respecter la distanciation physique et les gestes barrière. Limitez vos activités physiques et sportives. Pendant la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres. Aérez la nuit. Si vous avez des personnes âgées, souffrant de maladies chroniques ou isolées dans votre entourage, prenez de leurs nouvelles ou rendez leur visite. Accompagnez-les dans un endroit frais. Veillez aussi sur les enfants. En cas de malaise ou de troubles du comportement, appelez un médecin. Si vous avez besoin d'aide appelez la mairie. Pour en savoir plus, consultez le site : www.sante.gouv.fr. Pour prévenir les feux de végétation, n'utilisez pas de matériel susceptible de produire des étincelles et veillez à ne pas avoir de comportement pouvant favoriser les départs de feux (cigarette, barbecue, etc.). En cas de départ de feu, appelez immédiatement le 112 ou le 18 et mettez vous à l'abri.

Actions à mettre en œuvre :

Préfet demande aux différents services ou organismes de mettre en œuvre les mesures suivantes :

- activer ou renforcer le registre communal des personnes vulnérables, afin de contacter les personnes isolées ou vulnérables
- identifier et mettre à disposition, autant que possible, des salles rafraîchies ou climatisées accessibles à la population ;
- organiser des points de distribution d'eau, notamment à proximité des lieux d'accueil, de passage ou de rassemblement ;
- adapter les horaires des festivités et événements prévus, notamment ceux liés à la Fête de la musique, en privilégiant un démarrage à partir de 19h00 ;
- limiter autant que possible les activités en extérieur aux heures les plus chaudes.
- Concernant les écoles, la fermeture doit demeurer une mesure ultime, si aucune alternative n'est possible. Elle

nécessiterait une concertation étroite avec le directeur académique des services de l'Education nationale. Lorsque les conditions d'accueil risquent d'être dégradées, il convient en effet de privilégier des mesures d'adaptation pour assurer l'accueil de tous les enfants et la continuité pédagogique : aménagement des horaires, repli dans des salles plus fraîches, transfert dans d'autres locaux municipaux, limitation des activités physiques et vigilance renforcée lors des temps de pause. Toute mesure d'adaptation devra faire l'objet d'un échange avec l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription.

- Adapter les sorties scolaires. Il est recommandé d'éviter les sorties exposées aux fortes chaleurs, sauf lorsqu'elles se déroulent dans des lieux naturellement rafraîchis ou protégés, tels que les grottes, les bois ou certains sites ombragés, sous réserve d'un encadrement adapté et d'un accès suffisant à l'eau.

Il vous appartient de vous tenir informé de l'évolution de la situation en consultant le site :

www.meteo.fr ou sur le répondeur Météo-France au **05 67 22 95 00**

En cas d'urgence, appelez le permanent SIDPC par le standard de la préfecture : **05.59.98.25.25**

P/Le Préfet,
Le Permanent SIDPC